

Université du Maine : l'Appel des sections SNESup aux personnels enseignants

SNESUP-FSU sections syndicales de l'Université du Maine

"Déclaration d'activités des enseignants et enseignants-chercheurs" :

Faire échec à la tentative du Président mettant en cause nos métiers, nos missions, notre statut.

Les enseignants et enseignants-chercheurs de l'Université du Maine qui ont eu communication de la note du président pour la déclaration des services expriment massivement leur rejet d'une telle procédure. Elle paraît souvent incompréhensible. Mais surtout elle témoigne d'une méconnaissance, voire d'un mépris des activités réelles des personnels enseignants.

Les charges administratives ne sont reconnues que partiellement et dans quelques cas (primes ou décharges) très loin des charges de gestion qui pèsent sur nombre de collègues, responsables de département, d'équipes pédagogiques ou de recherche... Quant à la demande de déclaration du temps consacré à la recherche (A=200 heures... D=800 heures..) elle est reçue comme une méconnaissance de ce qu'est réellement l'activité de recherche, qui ne se mesure pas à la pointeuse !

La note du Président s'inscrit dans un contexte et des objectifs qu'il faut préciser :

elle est la première en France, et pour l'instant l'unique application d'un scénario proposé par le rapport Espéret sur la "nouvelle définition des tâches des enseignants et enseignants-chercheurs dans l'enseignement supérieur". Le Président Cottureau a largement participé à cette mission commandée par le Ministre. La note qu'il entend imposer se réfère en fait à un scénario défini dans le rapport sur la base de 1600 heures de service annuel (et non plus de 192 ou 384 heures de service d'enseignement) : *"il pourrait être envisagé une autre approche, laissant aux établissements une plus grande autonomie dans l'organisation de leurs missions : leur attribuer des moyens globaux, y compris des moyens en personnel, sous la forme d'une masse indiciaire par exemple ; leur laisser la liberté, à l'intérieur de cette masse indiciaire, d'adapter la structure des emplois à l'évolution des missions remplies ; d'effectuer des recrutements dès qu'une possibilité de poste est ouverte ; et de définir par des contrats individuels, les charges de chacun pour plusieurs années, charges qui alors ne se réfèreraient plus à une norme nationale.."*(rapport Esperet p 42)

Le Ministre, dans sa conférence de presse du 5 octobre, s'est explicitement félicité de ces propositions, les qualifiant de "véritable révolution culturelle" ! Lors de la rencontre du 8 octobre le SNESUP a directement et fermement fait part au ministre de son opposition résolue à ces projets des 1600 heures annuelles et de contrat individualisé. L'initiative du Président est dangereuse pour les personnels enseignants de l'université du Maine, mais elle l'est aussi, comme tentative pilote, pour l'ensemble du Service Public d'Enseignement Supérieur et de Recherche.

Les sections SNESUP soulignent les dangers de cette note qui a une portée administrative, puisque c'est à partir de ces fiches, après examen en Conseil d'UFR, que le Président arrête les services d'enseignement de chaque enseignant. Ce serait introduire toutes les possibilités de modulations imposées des services d'enseignement. La méconnaissance de la réalité des activités de recherche et d'administration qu'elle traduit montre bien que l'objectif est celui d'un alourdissement des charges d'enseignement pour le plus grand nombre, en opposition à toute perspective de réduction du temps de travail.

Cette note est totalement illégale, contraire aux dispositions en vigueur définissant les missions, les activités et les statuts des personnels enseignants.

Les Sections SNESUP décident de s'adresser ce jour au Président pour qu'il retire cette note et applique les dispositions en vigueur.

Les sections SNESUP de l'Université du Maine appelle l'ensemble des enseignants à refuser de répondre au formulaire établi par la Présidence remettre à leur composante une déclaration de l'ensemble des enseignements effectués ou prévus dans l'année.

Ouvrir un débat en partant de leurs exigences de prise en compte et de reconnaissance de l'ensemble de leurs activités, dans leur métier et leur carrière. En particulier toutes les activités d'enseignement doivent être intégrées dans les services, notamment les suivis de stages, de projets, de rapports, d'applications informatisées.

A définir les revendications et les propositions pour améliorer ensemble les conditions de travail des enseignants, les conditions d'études des étudiants. Il faut que s'ouvre une discussion avec le Ministre pour une Réduction du Temps de Travail effective, pour le respect des droits sociaux souvent malmenés dans les universités.(congrés maternité, congrés de maladie, ...).